



Communication n°3 saison 2020/2021

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à notre communiqué du 19 avril dernier et compte tenu des dispositions annoncées par le Premier Ministre à propos du déconfinement progressif, nous avons le plaisir de vous confirmer :

- la reprise des cours pour mineurs en intérieur et avec contact depuis le mercredi 19 mai,
- la reprise des cours pour adultes en intérieur et sans contact à partir du mercredi 9 juin.

Le conseil d'administration de l'AMBA s'étant réuni le 19 mai et ayant ainsi plus de visibilité sur les prochaines semaines a décidé de vous proposer deux modes de compensation des cours n'ayant pu avoir lieu pendant la saison 2020/2021, à savoir :

- soit un remboursement par chèque,
- soit un avoir sur la cotisation de la saison prochaine bonifiée d'un montant de 20 € par rapport au remboursement par chèque.

Comme précisé dans notre dernier communiqué, le montant des remboursements ou avoirs ne sera calculé qu'après le dernier cours de cette saison 2020/2021 car certaines évolutions pourraient éventuellement modifier les règles de pratique des prochaines semaines.

En outre, les modalités de reprise à partir du 9 juin (notamment le protocole sanitaire à appliquer) n'étant pas précisément connues à ce jour, nous vous tiendrons informés par mail avant le début des cours sur ce sujet.

A l'exception des licences (Aïkido, Judo et Jujitsu) et des séances de Yoga nidra sur lesquelles nous n'avons actuellement pas de visibilité, le montant des cotisations de la saison 2021/2022 sera inchangé par rapport à celui des cotisations de la saison 2020/2021.

Soyez assurés que les bénévoles de l'Association mettent tout en œuvre afin que les cours reprennent dans un climat serein et harmonieux pour la fin de cette saison et qu'il en soit de même pour la saison à venir !

Le Président

Thierry LAUREAU